



## Conseil central Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine-CSN

173, rue Commerciale Ouest,  
Chandler (Québec) G0C 1K0  
Tél. : 418 689-2294 • Téléc. : 418 689-4527

330, chemin Principal, bureau 305  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1C9  
Tél. : 418 986-5880 • Téléc. : 418 986-6460

[ccgim@csn.qc.ca](mailto:ccgim@csn.qc.ca), <http://www.ccgim.ca>

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES LORS DE FORMATION DONNÉE PAR LE CCGIM-CSN

- Le CCGIM-CSN alloue un montant fixe par jour pour un maximum de trois (3) militantes et/ou militants par syndicat. Il est à noter que le CCGIM-CSN se réserve le droit de limiter le nombre de participantes et participants par syndicat advenant un surplus d'inscriptions. Les montants remboursés sont les suivants :

	1 personne	2 <sup>e</sup> personne	3 <sup>e</sup> personne
<b>1 à 50 membres</b>	125 \$	100 \$	75 \$
<b>51 à 75 membres</b>	115 \$	90 \$	70 \$
<b>76 à 100 membres</b>	75 \$	60 \$	50 \$

Pour les syndicats de 101 membres et plus, le CCGIM-CSN ne rembourse aucun frais.

- Le remboursement des frais est éligible pour les participantes et participants qui ont assisté au complet à la session de formation.
- En plus des montants inscrits dans le tableau ci-haut, le CCGIM-CSN défraiera l'équivalent des frais d'une automobile par syndicat; les premiers 100 kilomètres seront défrayés par le syndicat local et l'excédent par le CCGIM-CSN selon la politique de déplacement de la CSN à raison de 0.607 \$ le kilomètre pour un aller-retour par session de formation.
- Le tout est remboursable au syndicat local.

**NOTE :** Les frais mentionnés dans cette politique de remboursement représentent la totalité des frais remboursés par le CCGIM-CSN lors d'une session de formation.